



Bulletin municipal

N° 93 novembre
décembre 2023
Bimestriel

Anzat le Luguet

Mot du maire

Nous nous rapprochons de la fin de l'année et de ses moments de convivialité. Cette année, nous avons souhaité, en conseil municipal, baisser à 65 ans, l'âge de participation gratuite au repas de fin d'année. Les accompagnants et amis sont toujours les bienvenus, pour une participation de 20€ par personne. Ce repas servi à la salle polyvalente, le 15 décembre à 12h, sera préparé par le restaurant "le bon accueil" d'Ardes. Il est nécessaire de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie **avant le 8 décembre**.

Le mardi 27 décembre, nous nous retrouverons pour le traditionnel marché de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente de 14h à 17h.

Pour ces deux animations, si vous ne pouvez pas venir par vous-même, la commune peut, comme à son habitude, venir vous chercher et vous ramener. Pour ce faire, il faut également s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

Conscient des drames et crises majeures qui traversent années après années le monde dans lequel nous vivons, je souhaite que ces moments de retrouvailles nous permettent à tous de passer quelques instants chaleureux. Le personnel de la commune, l'équipe municipale, dont moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. E. Correia

Nous vous souhaitons à
toutes et à tous
d'excellentes fêtes de
fin d'année

Le maire et toute l'équipe municipale

Anzat le Luguet



Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 31 août 2023

Demande de subvention à la Région pour l'installation d'abribus

Il est expliqué au conseil municipal, que les arrêts des lignes de transports scolaires pour le lycée seront désormais sur le long de la départementale. Il convient de faire installer des abribus. La Région prend en charge le coût de l'abribus. et il ne reste que 20% de la dalle en béton à la charge de la commune.

Le conseil municipal, décide de demander une subvention au Conseil régional, pour la réalisation de dalles en béton, afin de permettre l'installation d'abribus, aux lieux suivants : La Freydière, Anzat et Apcher.

Travaux divers :

Bosberty : Pour la fontaine : Emmanuel CORREIA et Jean-François PALLUT sont allés au Bosberty, ils ont trouvé une conduite qui serait la nouvelle. Les travaux d'enfouissement devraient commencer en septembre

Vins Haut : il y a une entreprise qui réalise les travaux pour le TE63. La mairie va demander au TE 63 s'il est possible que cette entreprise profite de ces travaux pour placer les tuyaux d'assainissement.

La combe : les travaux d'assainissement devraient être réalisés fin 2023

Tour de Besse : La commune a reçu les arrêtés de subvention de l'État, la Région et le département. Ils ont été transmis à l'architecte qui doit recontacter les entreprises et effectuer une réactualisation des devis.

Voierie communale : il faudrait faire le tour de l'ensemble de la voirie communale afin de lister les endroits où il faudrait reboucher. C'est Éric et Jean-François qui vont s'en charger.

Le travail est à réparer : à prévoir cet hiver

Gîte Vins haut : il faut repeindre les portes et fenêtres, passer le karcher devant. Il faut aussi faire installer une plaque à induction et renouveler des ustensiles de cuisine.

Salle Polyvalente : la cuisine est à repeindre.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 24 octobre 2023

Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des hameaux de La Combe, La Vazèze, Vins-Bas et Le Mazet

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que pour les travaux d'aménagement des hameaux de Bosberty, Vins-Haut, Parrot et La Combe, la commune a obtenu une subvention de l'État par le biais de la DETR en 2020. Afin de ne pas perdre cette subvention, un début d'exécution a eu lieu en juin 2023 lors de la signature du devis de Cymaro pour les l'aménagement et l'enfouissement des réseaux secs de Bosberty s'élevant à 67 780 € HT.

Concernant, les travaux dans les hameaux de La Vazèze, Vins-Bas et Le Mazet, une demande de subvention a été déposée.

Des devis ont été demandés aux entreprises Cymaro, Colas et Marquet, en dissociant les travaux d'aménagement et les travaux d'assainissement et ceci par hameau. Après avoir pris des connaissances des devis et des délais de chaque entreprise, le Conseil Municipal,

- confie à l'entreprise COLAS les travaux des hameaux de La Combe pour 48 911€ HT et du Mazet pour 49 874€ HT,

- confie à l'entreprise CYMARO les travaux des hameaux de Vins-Bas pour 44 810.90€ HT et de La Vazèze pour 72 063.50€ HT,

Ce qui s'est passé

Samedi 16 septembre : Les journées du patrimoine. Visite guidée des zones humides du Rayet.

Samedi 16 septembre, balade découverte des richesses naturelles des sources du Rayet.

Sortie qui a été animée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.

Au cours d'une petite balade d'environ 4 km, nous avons découvert les richesses de la faune et de la flore du site des sources du Rayet. Emily Dupuy du CEN a eu l'occasion de revenir sur les enjeux des travaux de restauration des zones humides réalisés ces dernières années sur cette partie du territoire de la commune.



Samedi 30 Septembre 2023 : Journées européennes du patrimoine .

A eu lieu la visite guidée du gîte de Vins-Haut avec Jean François Pallut.

46 personnes, dont Monsieur Emmanuel Correia, maire, ont partagé un moment de convivialité au cours de la visite du gîte communal, aménagé dans l'ancienne école du village, par l'équipe municipale de Monsieur Rémy Vigier et de Madame Madeleine Dapoigny. L'agencement a été conçu pour l'accueil de 8 personnes, avec une chambre en rez-de-chaussée pour personnes à mobilité réduite, l'équipement est très complet et apprécié des locataires. Une dizaine de photos de classe des anciens élèves ornent la salle à manger-séjour et le couloir...

Julie Yvonne Blanc a été d'une aide précieuse pour mettre un nom sur les visages: Julie Yvonne, Yvette, Jacqueline, Josette, Joëlle, Brigitte, Fabienne, Maryvonne, Denise, Jean François ont évoqué de nombreux souvenirs en tant qu'anciens élèves. Également présentes, deux institutrices : Madame Serre, retraitée à Picherande, année scolaire 1965 – 1966, Madame Paulette Fonteix, née Lafont, de 1969 à 1972. Madame Marie Antoinette Ensenat, année scolaire 1968 – 1969, a regretté de ne pouvoir être présente. L'école de Vins-Haut a été construite en 1934, par l'entreprise de Monsieur Gay, elle a été fermée en 1974.

Superbe après-midi, qui pourra être renouvelée!!!

J.F. Pallut



Le club de l'Age d'Or a organisé le 28 Octobre son repas dansant de fin d'année à destination de ses adhérents, amis et invités salle polyvalente d'Anzat. Cette réunion était doublement festive : on célébrait les 40 ans de l'association!



La Présidente a accueilli et remercié les 60 participants ayant répondu à l'invitation et plus particulièrement **Mme Brun**, Conseillère Départementale, Vice-Présidente de l'Agglo d'Issoire et **Mr le Maire d'Anzat** pour leur amicale présence et leur soutien financier. Elle a souligné la belle longévité du club créé le 29 Octobre 1982 à l'initiative de la municipalité d'alors et plus particulièrement de **Valentin REBOISSON**, adjoint au Maire, Roger Boyer, de **l'abbé LAVAUR**, qui précisait bien qui ne fallait voir dans son implication aucun aspect confessionnel, d'une majorité de seniors dont **Mme ANTIGNAT** qui voulait bien présider cette association. Son objectif était de rompre l'isolement social des seniors et de créer des animations. Dès la première année, le club enregistrait 77 adhésions, le compte n'y est plus, mais la commune comptait alors 377 habitants contre 173 à ce jour. Même si nous savons tous que les clubs du 3ème âge sont moins adaptés aux goûts des seniors d'aujourd'hui, la réunion d'aujourd'hui montre que l'association remplit encore bien son rôle.

Un bon repas sur des tables dressées avec un soin tout particulier a régalé les convives et l'accordéon d'Aurore qui l'accompagnait ont fait qu'à la fin des agapes personne n'avait vu le temps passé

MT Chaunion

L'ASSOCIATION
FOR RÊVEURS

PROPOSE UN SÉJOUR DE VACANCES DU

31 DÉCEMBRE 2023
AU 6 JANVIER 2024

1 JANVIER AU
6 JANVIER 2024

300€

275€

POUR LES
6-14 ANS

moment de partage, d'activités
en toute simplicité et sécurité

LE PETIT PLUS DE CE SÉJOUR...

CENTRE DE VACANCES
PARROT
63 420 ANZAT LE LUGUET

RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :
[HTTPS://SEJOURS-FOR-REVEURS.WEBNODE.FR/](https://sejours-for-reveurs.webnode.fr/)

vacances apprenantes
BRIOUDE

Jeudi 28 septembre:

Une cinquantaine d'acteurs techniques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques se sont retrouvés à Anzat-le-Luguet dans le cadre d'une journée d'échanges organisée par le CEN Auvergne et le SIGAL et intitulée « milieux humides et eau potable : des enjeux communs ! ».



Après une matinée en salle avec plusieurs interventions, les participants se sont retrouvés l'après-midi sur le terrain sur le site des sources du Rayet ou les travaux réalisés ces dernières années illustrent parfaitement l'intérêt de travailler de concert, entre différents acteurs, pour la préservation de la ressource en eau.



Je préserve la nature : j'adhère au CEN Auvergne !

Site internet : <https://cen-auvergne.fr/>

Décès

Madame Chaput née Sicard Angèle née le 18 avril 1943 à Anzat le Luguet est décédée le 03 octobre 2023 à Gisors

Monsieur Lucien Raynaud né le 20 mars 1948 à Artoux est décédé le 23 novembre 2023 à Artoux

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32% de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*
- 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux*
 - 89€/an Fonctionnement continu
 - 51€/an 6h de coupure par nuit
 - 39€/an 8h de coupure par nuit

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité

**pour une coupure de 5h par nuit*

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Jusqu'à **70%** d'économies sur la consommation

**en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne*

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclaie-t-on l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé sous l'auvent de la salle polyvalente, accessible aux premiers secours



Anzat le Luguet

Marché de la
Saint Sylvestre

27 Décembre 2023
14 h 17 h

Artisans, producteurs locaux

Salle polyvalente

Animations 2023

Décembre :

Vendredi 15 : Repas des aînés, à partir de 65 ans pour les personnes habitants la commune. Offert par la municipalité. Salle polyvalente.

Décembre :

Mercredi 27 : Marché de la Saint Sylvestre 14 h à 17 h salle polyvalente . Des nouveaux marchands seront présents.

Animations 2024

Janvier:

Vœux du maire : Samedi 6 janvier 14 h 30 à la salle polyvalente suivi de la traditionnelle galette des rois.

Adresse de messagerie : anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

<http://www.anzat-le-luguet.fr>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.



IPNS